



assurance d'une copropriete

Par **mamie nicole**, le **09/05/2013** à **11:34**

quelles sont les obligations d'assurer les niveaux de la copropriété puisque chaque copropriétaire assure son propre logement?

qu'entendons par niveau assuré ?

exemple : 4 niveaux assurés y compris le rez-de chaussée ?

dans une petit immeuble comprenant un sous-sol et 2 étages au-dessus du rez-de chaussée ?

merci de votre aide

Par **janus2fr**, le **09/05/2013** à **11:43**

Bonjour,

L'assurance multirisque habitation de chaque copropriétaire n'assure pas les "murs" de l'immeuble.

Par exemple, s'il arrive un problème à la toiture ou aux diverses parties communes, vous ne seriez pas couverts.

Pour cela, il faut une assurance pour la copropriété.

Sauf à disposer d'un contrat particulier, cela existe, où chaque copropriétaire paie directement, avec sa propre assurance, une quote part d'assurance des parties communes.

Mais cela oblige chaque copropriétaire à s'assurer à la compagnie qui a mis en place ce contrat spécifique.

C'est ce que j'ai mis en place dans une petite copropriété de 3 appartements réalisés dans une grande maison individuelle à la base.

Par **HOODIA**, le **13/05/2013** à **11:19**

" Cela oblige chaque copropriétaire à s'assurer à la compagnie qui a mis en place ce contrat spécifique " : Si l'un des copropriétaires ne règle pas sa quittance ,comment pourriez vous savoir si l'immeuble est assuré par exemple en cas de destruction totale par incendie?

Par **mamie nicole**, le **13/05/2013** à **11:30**

une précision encore :

quant on parle d'assurance pour 4 niveaux (y compris le rdech)

parle-t-on de niveaux d'habitation ?

- 1)ex - sous-sol habité
- 2) rez de chaussée
- 3)1er étage
- 4)2ème étage

4 niveaux habités

et la toiture ?

qui peux me donner cette précision importante ?

Par **janus2fr**, le **13/05/2013** à **13:16**

[citation]Si l'un des copropriétaires ne règle pas sa quittance ,comment pourriez vous savoir si l'immeuble est assuré par exemple en cas de destruction totale par incendie?[/citation]

Si un copro ne payait pas (ce qui n'est jamais arrivé encore), l'assurance me préviendrait (je suis syndic).

Par **Marie_Ange**, le **15/05/2013** à **12:52**

Pour les niveaux, c'est le nombre d'étages étages habités, donc y compris le sous-sol s'il est habité.

Vous avez un bon résumé des différentes assurances d'un appartement ici :

<http://www.acommeasure.com/locataire-ou-propretaire>

Par **bartho**, le **11/07/2014** à **18:26**

Salut !

Oui tu as tout à fait raison, c'est pourquoi il faut passer tout d'abord par un comparateur assurance habitation, comme ça tu seras informé par toutes les informations nécessaires via un devis en ligne afin de faire le bon choix Moi personnellement j'ai confiance dans le comparateur en ligne <http://www.xxxxxx> tu vas recevoir à travers ce site un devis gratuit qui contient : le prix de l'assurance, les garanties offertes, les formules,.....et ceci selon tes besoins.Pour moi je ne peux pas faire un choix de n'importe quelle assurance sans passer par un devis.

Bonne continuation!

Par **Lilisa**, le **03/08/2014** à **21:10**

Salut,

Je pense que la garantie décennale assure le gros œuvre en cas de malfaçons pendant 10

ans . Pour les travaux tels que la plomberie, il s'agit plutôt de la garantie dommage ouvrage qui est valable deux ans. Ceux qui sont intéressés trouveront plus de réponses ici : <http://www.xxxxxx>

Par **nothought**, le 11/06/2015 à 19:52

d'une association de co propriétaires
en cherchant sur le net

ou bien rapprochez vous d'un avocat spécialiste du droit immobilier

et puis au besoin faites faire un constat par un huissier pour faire constater les pb de votre toiture

il est possible que vous soyez obligée d'assigner les autres co-pro devant le tribunal pour exiger que les travaux puissent être faits

l'assurance co pro ne changera pas forcément ce pb

et mm en cas de travaux, rien ne prouve que l'assurance prendra en charge ces travaux comme ici : <http://www.xxxxxx>

et voyez votre assureur pour être assurée au mieux à titre de copro occupant